Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment et pour de brèves périodes.

Comment résoudre ce problème?

J'estime que, si le nombre total des policiers cantonaux était accru de 1000 unités et les conditions d'une plus grande mobilité et d'une meilleure interopérabilité entre les forces de l'ordre réalisées, la plupart des situations où l'armée intervient actuellement pourraient être traitées par les seules polices. Le coût annuel de ces policiers avoisinerait 150 millions, équipement, armement, véhicules compris. Bien que financés par la Confédération, ils ne seraient pas fonctionnaires fédéraux. Ils seraient recrutés, selon une clé à définir, par les polices cantonales, mais la Confédération pourrait les requérir chaque fois que la situation l'exigerait, pour porter aide à un canton qui ferait face à des événements dépassant ses moyens ou ceux d'une région.

Le financement

C'est dans le cadre des réflexions sur la révision de notre politique de sécurité générale que la réponse peut être trouvée. Le Conseil fédéral a présenté son *Rapport sur la sécurité par la coopération*. Basé sur les recommandations de la Commission Brunner et sur une nouvelle appréciation des risques, ce document redéfinit le rôle et les missions de la diplomatie, de l'armée, de la protection civile et des organes de police. La réévaluation des crédits alloués à chacune des parties devrait logiquement résulter de celles des menaces.

La criminalité représente certainement aujourd'hui la menace la plus concrète et la plus dangereuse pour la sécurité de l'Etat et celle de ses citoyens. Elle doit faire l'objet d'une approche globale. Dans ce contexte, le modèle présenté est cohérent. Il repose sur la décentralisation des actions aux échelons les plus aptes à les traiter selon leur nature et met en place les éléments qui assurent leur bonne intégration, tout en supprimant les redondances et les barrières actuelles. Les polices cantonales seraient renforcées dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et la force mobile d'intervention éviterait les problèmes posés par le recours à la troupe. Le rôle de la Confédération, finançant une partie des policiers cantonaux, serait consolidé et lui faciliterait l'application des réformes structurelles indispensables dans le domaine de la sécurité intérieure.

En conclusion, et bien que des problèmes politiques délicats soient soulevés par ces propositions, il est urgent de prendre conscience et de traduire en actions le fait que la criminalité, qu'elles qu'en soient les formes, appartient pleinement à la politique de sécurité de notre pays. Il en découle que de profondes réformes doivent être entreprises; elles doivent être conduites et financées en partie par la Confédération, dont le rôle clé doit être accepté et renforcé. Les crédits nécessaires à ces réformes devraient provenir, par une répartition nouvelle et mieux adaptée à la réalité des menaces, des fonds consacrés à la sécurité externe et interne de notre pays.

P. A.

Assurance vie et prévoyance. *La sécurité pour demain – tout simplement.* **Mobi***Life*

La **Mobilière**
l'assurance d'être bien assuré